

CONSEIL MUNICIPAL du 26 JUIN 2025

Liste des délibérations

Date de la convocation : 19 juin 2025  
Conseillers en exercice 15  
Conseillers présents 13  
Pouvoir 00

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, à la salle polyvalente, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire

**Présents** : V Gelas – F Imbert - JM Gimaret - N Feltrin – C Beguet - B Doucet-Bon – C Feltrin - B Sainclair – F Serrurier – L Wynarczyk – S Tricaud – M Chaube – R Vagnat

**Excusée** : B Monel

**Absente** : M Sarr

**Quorum** : 13/8

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Madame Stéphanie TRICAUD est désignée secrétaire de séance.

oooooOOOooooo

En application de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal doit être affichée et publiée sur le site Internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

oooooOOOooooo

**Délibération n° 2025/06/01** – Restaurant scolaire : tarif des repas pour l'année scolaire 2025 / 2026 – **Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2025/06/02** – Restaurant scolaire : autorisation de signer le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide – **Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2025/06/03** – Extension et rénovation des locaux existants de l'école : réfection toiture terrasse en membrane – **Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2025/06/04** – Renouvellement parc informatique de l'école - **Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2025/06/05** – Extension et rénovation thermique des locaux existants de l'école : convention avec ENEDIS pour autoconsommation collective – **Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2025/06/06** – Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Val de Saône Centre dans le cadre d'un accord local – **Approuvé à l'unanimité.**

Le Maire,  
Vince GELAS

